

**SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR**
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €
Siège social : 12, place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
304 578 941 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 11 février à 10 heures, au siège social,

La société CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE, société anonyme au capital de 786 784 864 €, dont le siège social est situé 12, place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex, 356 849 599 RCS Nanterre, représentée par Madame Eve Duret, Directrice Générale,

Associée unique de la société SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (ci-après « **SOFIPAR** » ou la « **Société** ») en sa qualité de propriétaire de la totalité des 20 000 actions composant le capital social,

En présence de son Président, la société IDIA, société anonyme au capital 5.000.010 euros, dont le siège social est situé au 12, place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 508 667 094, représentée par Monsieur Manuel LEAL, Directeur Général,

Le Commissaire aux comptes, le cabinet FORVIS MAZARS (M. Jean-Baptiste MEUGNIOT), dûment convoqué, est absent et excusé.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2025 tels qu'ils ont été présentés et dont le total du bilan s'élève à 207 176 781,96 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui ressort à 416,27 € au compte report à nouveau qui passera ainsi de 1 987 324,64 € à 1 987 740,91 €.

L'Associé unique prend acte que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents :

- Exercice 2024 : Néant ;
- Exercice 2023 : Néant ;
- Exercice 2022 : Néant.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de la société en participation 7I LESIEUR de -1 964 825,98 € de la manière suivante :

- Nord Est Expansion : - 120 138,22 € ;
- CACIF : - 1 833 085,00 € ;
- SOFIPAR : - 11 602,76 €.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la société en participation 8E D2 de 208 184,92 € de la manière suivante :

- Caisse Régionale Sud Rhône Alpes : 104 092,46 € ;
- CACIF : 102 010,61 € ;
- SOFIPAR : 2 081,85 €.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

DocuSigned by:

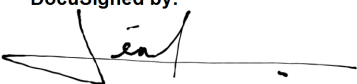
24616DB00422421...

L'Associé unique
CREDIT AGRICOLE CAPITAL
INVESTISSEMENT & FINANCE
Représentée par Mme Eve DURET,
Directrice Générale

SOFIPAR

**Comptes sociaux au
30 septembre 2025**

Certifié conforme à l'original.

DocuSigned by:

922B9B9348084BC...

Le Président IDIA
représentée par son Directeur Général,
M. Manuel LEAL

BILAN AU 30-sept-25

ACTIF (en euros)	30-sept-25 Brut	Amort. & provisions	Net	30-sept-24
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	226 887 681	23 660 685	203 226 996	215 969 770
Participations	80 088 826	-	80 088 826	80 088 826
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	146 797 097	23 660 685	123 136 412	135 879 186
Prêts et comptes courants	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	226 893 038	23 665 858	203 227 180	215 969 954
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	104 644	-	104 644	32 190
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	2 967 048	-	2 967 048	3 385 277
Disponibilités	877 910	-	877 910	706 946
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	3 949 602	-	3 949 602	4 124 413
TOTAL DE L'ACTIF	230 842 640	23 665 858	207 176 782	220 094 367

PASSIF (en euros)	30-sept-25	30-sept-24
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 987 325	1 273 942
Acompte sur dividende	-	-
Résultat de l'exercice	416	713 383
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	2 322 642	2 322 225
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	45 268 044	45 268 201
Emprunts et dettes financières	121 698 297	134 021 758
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	852 300	806 502
Dettes fiscales et sociales	40 567	-
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	36 994 933	37 675 681
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	204 854 140	217 772 142
TOTAL DU PASSIF	207 176 782	220 094 367

SOFIPAR**COMPTE DE RESULTAT AU***(en euros)*

	30-sept-25	30-sept-24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	120 000	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	3 000	3 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	123 000	3 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	3 039 933	3 118 288
Impôts, taxes et versements assimilés	16 811	-99
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	381
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 056 744	3 118 569
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 933 744	-3 115 569
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	837 391	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	19 324 739	9 873 578
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	2 529 515	5 283 688
D'autres créances de l'actif immobilisé	327 945	953
Autres intérêts et produits assimilés	48 538	93 992
Reprises de provisions et transferts de charges	9 730 919	8 212 958
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	64 762	255 380
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	12 701 679	13 846 971
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	804 581	-
Intérêts et charges assimilées	225 343	225 657
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	1 029 924	225 657
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	11 671 755	13 621 314
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-9 749 337	632 166
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	40 999 560	573 950
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	40 999 560	573 950
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	31 249 806	492 733
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	31 249 806	492 733
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	9 749 754	81 217
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	-	-
IS SP soumise à l'is (X)	-	-
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	54 661 629	14 423 921
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	54 661 213	13 710 538
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	416	713 383

S O F I P A R

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

**EXERCICE
2024 - 2025**

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

L'année 2025 a été riche en événements, avec un impact sur notre économie : incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à la volatilité politique aux Etats-Unis.

Dans cet environnement, la croissance du PIB français devrait atteindre 0,9% en 2025 selon l'Insee, en recul par rapport à 2024 (1,2%). La croissance a principalement été soutenue par le rebond industriel (notamment l'aéronautique) ainsi qu'une forte activité touristique. La demande intérieure s'est stabilisée, malgré une consommation des ménages encore faible, en dépit d'une inflation qui a baissé à 0,9% en 2025 (vs 2,3% en 2024), lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole. Le déficit public projeté pour 2025 serait de 5,4% du PIB (vs 5,8% en 2024). Le marché du travail reste sous tension avec un chômage attendu autour de 7,8 % mi-2026. L'investissement des entreprises a poursuivi son repli, pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages.

Concernant le secteur agroalimentaire, qui avait été fortement impacté au cours de la période post-Covid (2021-2023), la normalisation des prix s'est poursuivie en 2025 dans la continuité du ralentissement déjà amorcé en 2024. Après une hausse limitée des prix des produits alimentaires en 2024 (+1,4 %), l'évolution des prix est restée modérée en 2025 (+1,2%), traduisant la poursuite de la désinflation. Le prix hors produits frais et ceux des produits frais poursuivent leur évolution contenue par rapport aux années précédentes. Cela étant dit, un ralentissement durable est confirmé, avec un taux d'inflation alimentaire qui demeure aux alentours de 2 %.

Les perspectives pour 2026 demeurent incertaines, avec une croissance qui devrait rester analogue à celle observée en 2025, selon l'Insee.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les comptes au 30 septembre 2025 de SOFIPAR sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- *Produits directs* :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- *Charges directes* :
Imputation directe à chaque S.P.
- *Charges indirectes* :
Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les coparticipants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,
- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. ACTIF

3.1.1. Participations

Les principales participations ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2025
Titres de participation	80 089	-	-	80 089
TOTAL	80 089	-	-	80 089

3.1.2. T.I.A.P.

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2025
Actions	136 469	-	-	136 469
Obligations	31 250	-	31 250	-
Titres participatifs	-	10 000	-	10 000
TOTAL	167 719	10 000	31 250	146 469

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l’activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	136 469
Obligations et titres assimilés	-
Titres participatifs	10 000
Intérêts courus non échus	328
TOTAL	146 797

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2024	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2025
Actions	25 581	805	2 725	23 661
Obligations	7 006	-	7 006	-
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	32 587	805	9 731	23 661

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2024	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2025
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à la clôture 30.09.2024			Montants à la clôture 30.09.2025		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette re-estimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. Valorisation des instruments de dette	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	167 719	135 132	149 601	146 469	122 808	145 108
TOTAL	167 719	135 132	149 601	146 469	122 808	145 108

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	135 132	149 601
Acquisitions de l'exercice	10 000	10 000
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-31 250	-41 000
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	9 750
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	8 926	16 757
Autres mouvements comptables	-	-
Montant à la clôture	122 808	145 108

3.1.3. – Prêts et comptes courants

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2025
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
Prêts participatifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2024	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2025
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2024	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2025
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.4. - Autres créances d'exploitation

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée	-	-
Créances fiscales & sociales	-	-
Autres créances	105	105
TOTAL	105	105

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2025 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 105 K€.

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2025
OPCVM	3 385	3 360	3 778	2 967
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif	-	-	-	-
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	3 385	3 360	3 778	2 967

3.2. PASSIF

3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2025

La situation nette a évolué comme suit :

	(en K€)			
	Bilan au 30.09.2024	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2025
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	1 273	713	-	1 986
Résultat	713	-713	1	1
TOTAL	2 321	-	-	2 322
Dividendes payés				

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2025	Montants au 30.09.2024
Convention de trésorerie Crédit Agricole Capital Investissement et Finance entreprise liée	45 100	45 100
Intérêts courus	168	168
TOTAL	45 268	45 268

3.2.3. – Dettes financières

Les 121 699 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l’exercice :

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2025	Montants au 30.09.2024
Avances (nettes) Caisses Régionales	31 082	34 002
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	90 617	100 020
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement et Finance	-	-
TOTAL	121 699	134 022

3.2.4. - Autres dettes

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	852	852
Dettes fiscales & sociales	41	41
Autres dettes	36 995	36 995
TOTAL	37 888	37 888

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées de la commission de gestion IDIA du T3 2025 pour 825 K€ et des honoraires Forvis Mazars liés à l’audit des comptes 2025 de SOFIPAR pour 27 K€.

Les dettes fiscales et sociales représentent la contribution due au titre de la CVAE 2024/2025 pour 17 K€ et un montant de TVA collectée pour 24 K€.

Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2025 restant à reverser, dont 36 073 K€ provenant d’une plus-value d’échange dans le cadre d’une opération de fusion, qui ne pourra être distribuée qu’a l’issue de la cession effective des titres reçus en échange des titres apportés.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. – Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;
- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

(en K€)

	2024 / 2025	2023 / 2024
Plus-values nettes du portefeuille cédé	9 750	81
Dotation Reprises sur portefeuille	8 926	8 213
Produits des participations	2 907	5 378
Dividendes	1 766	3 486
Obligations convertibles et titres participatifs	1 092	1 797
Prêts et comptes courants associés	-	1
Intérêts comptes bancaires	49	94
Résultat financier	-161	30
Commissions et divers	123	3
PRODUIT NET DES ACTIVITES	21 545	13 705
Frais généraux nets	-3 057	-3 119
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	18 488	10 586
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-
IS SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	18 488	10 586
QP des coparticipants	-18 487	-9 873
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1	713

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values 30.09.2024	QP d'exploitation et plus values 30.09.2025	QP Provisions ou reprises 30.09.2024	QP Provisions ou reprises 30.09.2025	QP Pertes 30.09.2024	QP Pertes 30.09.2025	Résultat Associés 30.09.2024	Résultat Associés 30.09.2025
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance Caisses Régionales	902	4 296	4 470	4 222	-	-	5 372	8 518
Sous-total	1 660	9 561	8 213	8 926	-	-	9 873	18 487
SOFIPAR	14	-4	-	-	-	-	14	-4
TOTAL	1 674	9 557	8 213	8 926	-	-	9 887	18 483

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2025

.

(en K€)

	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	-9 749	-	-9 749
Exceptionnel	9 750	-	9 750
TOTAL	1	-	1

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2025. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à - 1 351 K€.

SP 8E – D2

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2025. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à - 50 K€.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements donnés : 57 619 K€

Les engagements donnés sont des promesses de vente données.

5.2. Engagements reçus : 61 119 K€

Les engagements reçus sont des promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS

6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Néant

6.2. Contrat de délégation de gestion :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 3 020 K€ TTC pour l'exercice.

6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 17 K€.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de services autres que la certification des comptes (SACC).

6.4. Evènements postérieurs à la clôture :

A la lumière des informations disponibles début janvier 2026, la valorisation d'une ligne des titres de l'activité de portefeuille a été revue. Sa prise en compte au 30 septembre 2025 conduirait à revaloriser cette ligne à hauteur de +552 K€, se matérialisant par une reprise de provision pour dépréciation de même montant.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2025

[illegible]

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 113, 135 & 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
b) Impôts sur les sociétés du gérant	-	-	-	-	-
c) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-11 053	-178 554	-157 848	713 383	416
d) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-0,55	-8,93	-7,89	35,67	0,00
b) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc.....)	-	-	-	-	-
d) Charge pour la mise à disposition de personnel d'autres entreprises	-	-	-	-	-



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR

Société par actions simplifiée unipersonnelle
RCS : Nanterre 305 578 941

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'associé unique de la société SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Valorisation du portefeuille :

Comme indiqué dans la note 2.2.3 de l'annexe, l'évaluation des titres de participation se fait à la valeur d'usage, les principaux critères retenus étant l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité de la société de détenir les participations.

La note 2.2.4 précise que l'évaluation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société, fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse de clôture, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations effectuées.

Opérations faites en commun :

Comme indiqué dans la note 2.2.1, les comptes « quote-part de résultat sur les opérations faites en commun » représentent la quote-part des résultats des Sociétés en Participation dont Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR est le gérant.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte comptabilisation des « Opérations faites en commun » et des résultats des sociétés en participation. Nous avons également vérifié la correcte estimation et comptabilisation du résultat en propre de Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Signed by:

690CD114FDE8470...

Jean-Baptiste Meugniot

Associé

SOFIPAR

**Comptes sociaux au
30 septembre 2025**

BILAN AU

30-sept-25

ACTIF (en euros)	30-sept-25 Brut	Amort. & provisions	Net	30-sept-24
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	226 887 681	23 660 685	203 226 996	215 969 770
Participations	80 088 826	-	80 088 826	80 088 826
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	146 797 097	23 660 685	123 136 412	135 879 186
Prêts et comptes courants	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	226 893 038	23 665 858	203 227 180	215 969 954
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	104 644	-	104 644	32 190
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	2 967 048	-	2 967 048	3 385 277
Disponibilités	877 910	-	877 910	706 946
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	3 949 602	-	3 949 602	4 124 413
TOTAL DE L'ACTIF	230 842 640	23 665 858	207 176 782	220 094 367

PASSIF (en euros)	30-sept-25	30-sept-24
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 987 325	1 273 942
Acompte sur dividende	-	-
Résultat de l'exercice	416	713 383
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	2 322 642	2 322 225
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	45 268 044	45 268 201
Emprunts et dettes financières	121 698 297	134 021 758
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	852 300	806 502
Dettes fiscales et sociales	40 567	-
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	36 994 933	37 675 681
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	204 854 140	217 772 142
TOTAL DU PASSIF	207 176 782	220 094 367

SOFIPAR**COMPTE DE RESULTAT AU***(en euros)*

	30-sept-25	30-sept-24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	120 000	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	3 000	3 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	123 000	3 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	3 039 933	3 118 288
Impôts, taxes et versements assimilés	16 811	-99
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	381
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 056 744	3 118 569
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 933 744	-3 115 569
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	837 391	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	19 324 739	9 873 578
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	2 529 515	5 283 688
D'autres créances de l'actif immobilisé	327 945	953
Autres intérêts et produits assimilés	48 538	93 992
Reprises de provisions et transferts de charges	9 730 919	8 212 958
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	64 762	255 380
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	12 701 679	13 846 971
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	804 581	-
Intérêts et charges assimilées	225 343	225 657
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	1 029 924	225 657
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	11 671 755	13 621 314
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-9 749 337	632 166
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	40 999 560	573 950
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	40 999 560	573 950
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	31 249 806	492 733
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	31 249 806	492 733
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	9 749 754	81 217
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	-	-
IS SP soumise à l'is (X)	-	-
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	54 661 629	14 423 921
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	54 661 213	13 710 538
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	416	713 383

S O F I P A R

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

**EXERCICE
2024 - 2025**

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

L'année 2025 a été riche en événements, avec un impact sur notre économie : incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à la volatilité politique aux Etats-Unis.

Dans cet environnement, la croissance du PIB français devrait atteindre 0,9% en 2025 selon l'Insee, en recul par rapport à 2024 (1,2%). La croissance a principalement été soutenue par le rebond industriel (notamment l'aéronautique) ainsi qu'une forte activité touristique. La demande intérieure s'est stabilisée, malgré une consommation des ménages encore faible, en dépit d'une inflation qui a baissé à 0,9% en 2025 (vs 2,3% en 2024), lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole. Le déficit public projeté pour 2025 serait de 5,4% du PIB (vs 5,8% en 2024). Le marché du travail reste sous tension avec un chômage attendu autour de 7,8 % mi-2026. L'investissement des entreprises a poursuivi son repli, pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages.

Concernant le secteur agroalimentaire, qui avait été fortement impacté au cours de la période post-Covid (2021-2023), la normalisation des prix s'est poursuivie en 2025 dans la continuité du ralentissement déjà amorcé en 2024. Après une hausse limitée des prix des produits alimentaires en 2024 (+1,4 %), l'évolution des prix est restée modérée en 2025 (+1,2%), traduisant la poursuite de la désinflation. Le prix hors produits frais et ceux des produits frais poursuivent leur évolution contenue par rapport aux années précédentes. Cela étant dit, un ralentissement durable est confirmé, avec un taux d'inflation alimentaire qui demeure aux alentours de 2 %.

Les perspectives pour 2026 demeurent incertaines, avec une croissance qui devrait rester analogue à celle observée en 2025, selon l'Insee.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les comptes au 30 septembre 2025 de SOFIPAR sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- Produits directs :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- Charges directes :
Imputation directe à chaque S.P.
- Charges indirectes :
Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les coparticipants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,
- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. ACTIF

3.1.1. Participations

Les principales participations ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2025
Titres de participation	80 089	-	-	80 089
TOTAL	80 089	-	-	80 089

3.1.2. T.I.A.P.

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2025
Actions	136 469	-	-	136 469
Obligations	31 250	-	31 250	-
Titres participatifs	-	10 000	-	10 000
TOTAL	167 719	10 000	31 250	146 469

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l’activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	136 469
Obligations et titres assimilés	-
Titres participatifs	10 000
Intérêts courus non échus	328
TOTAL	146 797

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2024	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2025
Actions	25 581	805	2 725	23 661
Obligations	7 006	-	7 006	-
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	32 587	805	9 731	23 661

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2024	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2025
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à la clôture 30.09.2024			Montants à la clôture 30.09.2025		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette re-estimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. Valorisation des instruments de dette	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	167 719	135 132	149 601	146 469	122 808	145 108
TOTAL	167 719	135 132	149 601	146 469	122 808	145 108

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	135 132	149 601
Acquisitions de l'exercice	10 000	10 000
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-31 250	-41 000
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	9 750
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	8 926	16 757
Autres mouvements comptables	-	-
Montant à la clôture	122 808	145 108

3.1.3. – Prêts et comptes courants

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2025
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
Prêts participatifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2024	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2025
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2024	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2025
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.4. - Autres créances d'exploitation

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée	-	-
Créances fiscales & sociales	-	-
Autres créances	105	105
TOTAL	105	105

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2025 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 105 K€.

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2025
OPCVM	3 385	3 360	3 778	2 967
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif	-	-	-	-
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	3 385	3 360	3 778	2 967

3.2. PASSIF

3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2025

La situation nette a évolué comme suit :

	(en K€)			
	Bilan au 30.09.2024	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2025
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	1 273	713	-	1 986
Résultat	713	-713	1	1
TOTAL	2 321	-	-	2 322
Dividendes payés				

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2025	Montants au 30.09.2024
Convention de trésorerie Crédit Agricole Capital Investissement et Finance entreprise liée	45 100	45 100
Intérêts courus	168	168
TOTAL	45 268	45 268

3.2.3. – Dettes financières

Les 121 699 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l’exercice :

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2025	Montants au 30.09.2024
Avances (nettes) Caisses Régionales	31 082	34 002
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	90 617	100 020
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement et Finance	-	-
TOTAL	121 699	134 022

3.2.4. - Autres dettes

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	852	852
Dettes fiscales & sociales	41	41
Autres dettes	36 995	36 995
TOTAL	37 888	37 888

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées de la commission de gestion IDIA du T3 2025 pour 825 K€ et des honoraires Forvis Mazars liés à l’audit des comptes 2025 de SOFIPAR pour 27 K€.

Les dettes fiscales et sociales représentent la contribution due au titre de la CVAE 2024/2025 pour 17 K€ et un montant de TVA collectée pour 24 K€.

Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2025 restant à reverser, dont 36 073 K€ provenant d’une plus-value d’échange dans le cadre d’une opération de fusion, qui ne pourra être distribuée qu’a l’issue de la cession effective des titres reçus en échange des titres apportés.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. – Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;
- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

(en K€)

	2024 / 2025	2023 / 2024
Plus-values nettes du portefeuille cédé	9 750	81
Dotation Reprises sur portefeuille	8 926	8 213
Produits des participations	2 907	5 378
Dividendes	1 766	3 486
Obligations convertibles et titres participatifs	1 092	1 797
Prêts et comptes courants associés	-	1
Intérêts comptes bancaires	49	94
Résultat financier	-161	30
Commissions et divers	123	3
PRODUIT NET DES ACTIVITES	21 545	13 705
Frais généraux nets	-3 057	-3 119
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	18 488	10 586
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-
IS SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	18 488	10 586
QP des coparticipants	-18 487	-9 873
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1	713

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values 30.09.2024	QP d'exploitation et plus values 30.09.2025	QP Provisions ou reprises 30.09.2024	QP Provisions ou reprises 30.09.2025	QP Pertes 30.09.2024	QP Pertes 30.09.2025	Résultat Associés 30.09.2024	Résultat Associés 30.09.2025
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance Caisses Régionales	902	4 296	4 470	4 222	-	-	5 372	8 518
Sous-total	1 660	9 561	8 213	8 926	-	-	9 873	18 487
SOFIPAR	14	-4	-	-	-	-	14	-4
TOTAL	1 674	9 557	8 213	8 926	-	-	9 887	18 483

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2025

.

(en K€)

	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	-9 749	-	-9 749
Exceptionnel	9 750	-	9 750
TOTAL	1	-	1

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2025. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à - 1 351 K€.

SP 8E – D2

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2025. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à - 50 K€.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements donnés : 57 619 K€

Les engagements donnés sont des promesses de vente données.

5.2. Engagements reçus : 61 119 K€

Les engagements reçus sont des promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS

6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Néant

6.2. Contrat de délégation de gestion :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 3 020 K€ TTC pour l'exercice.

6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 17 K€.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de services autres que la certification des comptes (SACC).

6.4. Evènements postérieurs à la clôture :

A la lumière des informations disponibles début janvier 2026, la valorisation d'une ligne des titres de l'activité de portefeuille a été revue. Sa prise en compte au 30 septembre 2025 conduirait à revaloriser cette ligne à hauteur de +552 K€, se matérialisant par une reprise de provision pour dépréciation de même montant.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2025

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
Cariou Holding	70 000	1 884	50,00	34 998	-	-	-	1 169	350	31-déc-24
Camalt Holding	135 119	-725	33,37	45 091	-	-	-	-648	-	31-déc-24
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
NEANT										
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
NEANT										

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 113, 135 & 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
b) Impôts sur les sociétés du gérant	-	-	-	-	-
c) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-11 053	-178 554	-157 848	713 383	416
d) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-0,55	-8,93	-7,89	35,67	0,00
b) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc.....)	-	-	-	-	-
d) Charge pour la mise à disposition de personnel d'autres entreprises	-	-	-	-	-

**SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR**
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €
Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
304 578 941 RCS Nanterre
(la « **Société** » ou « **SOFIPAR** »)

RAPPORT DE GESTION

DECISIONS D'ASSOCIE UNIQUE DU 11 FEVRIER 2026

Madame, Monsieur,

Nous portons à votre attention le présent rapport qui a pour objet de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I.1. Environnement économique et financier en 2025

L'année 2025 a été riche en événements, avec un impact sur notre économie : incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à la volatilité politique aux Etats-Unis.

Dans cet environnement, la croissance du PIB français devrait atteindre 0,9% en 2025 selon l'Insee, en recul par rapport à 2024 (1,2%). La croissance a principalement été soutenue par le rebond industriel (notamment l'aéronautique) ainsi qu'une forte activité touristique. La demande intérieure s'est stabilisée, malgré une consommation des ménages encore faible, en dépit d'une inflation qui a baissé à 0,9% en 2025 (vs 2,3% en 2024), lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole. Le déficit public projeté pour 2025 serait de 5,4% du PIB (vs 5,8% en 2024). Le marché du travail reste sous tension avec un chômage attendu autour de 7,8 % mi-2026. L'investissement des entreprises a poursuivi son repli, pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages.

Le secteur agroalimentaire, qui avait été fortement impacté au cours de la période post-Covid (2021-2023), la normalisation des prix s'est poursuivie en 2025 dans la continuité du ralentissement déjà amorcé en 2024. Après une hausse limitée des prix des produits alimentaires en 2024 (+1,4 %), l'évolution des prix est restée modérée en 2025 (+1,2%), traduisant la poursuite de la désinflation. Le prix hors produits frais et ceux des produits frais poursuivent leur évolution contenue par rapport aux années précédentes. Cela étant dit, un

ralentissement durable est confirmé, avec un taux d'inflation alimentaire qui demeure aux alentours de 2 %.

Les perspectives pour 2026 demeurent incertaines, avec une croissance qui devrait rester analogue à celle observée en 2025, selon l'Insee.

I.2. Activités de la société

La Société a pour principale activité les opérations de capital-investissement dans le secteur agro-alimentaire ou les secteurs connexes, plus particulièrement dans le secteur coopératif.

Les opérations réalisées par la Société sont généralement effectuées dans le cadre de sociétés en participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des Caisses Régionales de Crédit Agricole et Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (« **CACIF** ») (associé de SOFIPAR).

Notre Société répond aux critères de FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) au sens de la Directive AIFM. Elle est gérée par IDIA, laquelle est agréée auprès de l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille depuis le 28 avril 2015 sous le numéro GP-15000010. Dans ce cadre, il existe un contrat de délégation de gestion, conclu le 4 octobre 2017, entre SOFIPAR et IDIA. Ce contrat a été modifié par un avenant n°2 en date du 7 février 2020, un avenant n°3 du 22 septembre 2022 et un avenant n°4 du 10 octobre 2024 afin de modifier le montant minimum de la rémunération annuelle d'IDIA.

I.3 Résultats économiques et financiers de la société au cours de l'exercice

I.3.1. Activités de la société et résultats financiers

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, le portefeuille brut des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) hors créances rattachées de SOFIPAR a baissé, passant de 167,72 M€ à 146,47 M€. Cette évolution est liée à :

- La cession des obligations OEA 2018 et OEA Agri-Relais pour 31,25 M€,
- L'achat de titres participatifs AXEREAL SCA pour 10 M€.

Concernant les principaux éléments du compte de résultat, le produit net des activités s'établit à 21,5 M€ et se décompose comme suit :

- Des plus-values : 9,75 M€ ;
- Des dotations reprises sur portefeuille : 8,92 M€ ;
- Des produits financiers nets : 2,91 M€.

Au 30 septembre 2025, le portefeuille de SOFIPAR comporte des plus-values latentes à hauteur de 22,30 M€ au titre des titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP).

Les frais généraux, d'un montant de 3,057 M€, enregistrent principalement le coût de la prestation de services d'IDIA, conformément au contrat de délégation de gestion en vigueur.

I.3.2. Comptes sociaux

Au cours de cet exercice social, nous avons enregistré des produits d'exploitation pour 123 000 € contre 3 000 € au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 3 056 744 € contre 3 118 569 € au titre de l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation ressort à -2 933 744 € contre -3 115 569 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à un montant de 11 671 755 € contre 13 621 314 € au titre de l'exercice précédent.

Après déduction de toutes charges, impôts, amortissements et transferts aux associés des bénéfices et pertes de chaque société en participation dans lesquelles ceux-ci ont investi, notre résultat se solde par un bénéfice de 416 € contre un bénéfice de 713 383 € au titre de l'exercice précédent.

I.4 Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)

IDIA, société de gestion de la Société, a vocation à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans son fonctionnement et dans les opérations réalisées par les FIA dont elle assure la gestion.

Dans ce cadre, elle est signataire de la charte RSE de France Invest (ex-AFIC) depuis 2014.

Les équipes d'IDIA Capital Investissement se préoccupent du déploiement des bonnes pratiques ESG dans l'ensemble des participations de son portefeuille et dans sa gestion propre.

Le processus d'analyse et d'investissement prend en considération la dimension ESG. Les investissements réalisés par IDIA respectent les principes de bonne gouvernance des entreprises.

Depuis 2017, IDIA a renforcé ses engagements et s'est fixé comme objectif de mesurer annuellement l'empreinte environnementale et sociale de son portefeuille de participations.

Désormais IDIA réalise chaque année une campagne de reporting auprès de ses participations afin de :

- Identifier et valoriser les initiatives déjà mises en place ;
- Dresser un bilan à 360° des enjeux de gouvernance, sociétaux et environnementaux adressés par les entreprises ;
- Définir des axes d'amélioration de la performance extra-financière pour chacune des participations de l'échantillon.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement UE n° 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement « Disclosure »), IDIA met en œuvre la publication des modalités de prise en compte des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie des participations de son portefeuille.

1.5. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va poursuivre son activité de capital-investissement.

Dans un contexte international toujours marqué par les incertitudes géopolitiques notamment la poursuite du conflit en Ukraine, les tensions persistantes au Moyen-Orient ainsi que l'émergence de fragilité institutionnelle en Amérique du Sud et, conjugué à un environnement économique et financier volatil, les perspectives demeurent prudentes. Les évolutions des politiques économiques et commerciales et les incertitudes liées aux orientations politique, économique et commerciales des grandes puissances notamment les Etats-Unis, pourraient

continuer à perturber les perspectives de la société sur 2026 et ce, malgré une stabilisation progressive du niveau d'inflation.

I.6 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

À la lumière des informations disponibles début janvier 2026, la valorisation d'une ligne de titres de l'activité de portefeuille a été revue pour tenir compte des derniers reportings disponibles au 31 décembre 2025.

Sa prise en compte au 30 septembre 2025 conduirait à revaloriser cette ligne à hauteur de +552K€, se matérialisant par une reprise de provision pour dépréciation de même montant.

I.7 Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

I.8 Liste des filiales et participations

Conformément aux dispositions des articles L. 233-6, al. 1 et L. 247-1 du Code de commerce, prévoyant l'obligation de mentionner toute prise de participation, intervenue au cours de l'exercice écoulé, dans une société ayant son siège en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, des deux tiers ou de la moitié du capital de cette société ou de toute prise du contrôle d'une telle société, nous vous indiquons qu'aucune prise de participation répondant à ces critères n'est intervenue cette année.

Par ailleurs, le tableau des filiales et participations figure en annexe au bilan.

I.9 Information sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients :

Données SOFIPAR au 30 septembre 2025 en K€

	Article D.441 -4 I. 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-4. 2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées (HT ou TTC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT ou TTC)						0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT ou TTC)												0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerces)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ délais contractuels: 30 jours						☒ délais contractuels: 30 jours					
	☒ délais légaux: 30 jours						☐ délais légaux: 30 jours					

La facture de prestations de conseil et de gestion administrative d'IDIA du T3 2025 représentant un montant de 720K€ et dont le terme n'était pas échu à la date de clôture du 30 septembre 2025, a été réglée en date du 2 octobre 2025.

II. PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSOCIE UNIQUE

Nous vous rappelons que vous aurez à approuver les comptes, à donner quitus de sa gestion au Président, à affecter le résultat de l'exercice et à renouveler le mandat du Président.

II.1. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ont été élaborés en adoptant une présentation et des méthodes d'évaluation identiques à celles de l'exercice précédent.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 416,27 € que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau qui passera ainsi de 1 987 324,64 € à 1 987 740,91 €.

II.2 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents :

- Exercice 2024 : Néant ;
- Exercice 2023 : Néant ;
- Exercice 2022 : Néant.

II.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

II.4 Proposition d'affectation du résultat des Sociétés en Participation 7I « Lesieur » et 8E « D2 »

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de la société en participation 7I LESIEUR de -1 964 825,98 € de la manière suivante :

- Nord Est Expansion : - 120 138,22 € ;
- CACIF : - 1 833 085,00 €
- SOFIPAR : - 11 602,76 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de la société en participation 8E D2 de 208 184,92 € de la manière suivante :

- Caisse Régionale Sud Rhône Alpes : 104 092,46 € ;
- CACIF : 102 010,61 € ;
- SOFIPAR : 2 081,85 €.

II.5 Conventions soumises à l'article L. 227-10 in fine du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 in fine du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2025.

La convention de délégation de gestion conclue entre les sociétés IDIA et SOFIPAR le 4 octobre 2017 et été modifiée suivant un avenant n°2 en date du 07/02/2020, d'un avenant n°3 du 22 septembre 2022, d'un avenant n°4 en date du 10 octobre 2024 s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025. Elle a également fait l'objet d'un avenant n°5 afin de modifier la rémunération d'IDIA lorsque le sous-jacent est un instrument de dette.

Toutefois, s'agissant de cette convention, le Conseil d'administration d'IDIA, lors de sa séance du 28 novembre 2024, a décidé de « déclassifier » cette convention sur le fondement de l'article L. 225-39, alinéa 1 du Code de commerce, lequel exclut du champ des conventions réglementées celles portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, dans la mesure où elle est conclue à des conditions normales, les termes et commissions étant raisonnables et conformes aux usages du marché. Le 26 mai 2025, le Conseil d'administration de CRÉDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE, associé unique de SOFIPAR, a accepté que cela soit également le cas au niveau de SOFIPAR, pour les mêmes raisons sur le fondement de l'article L. 227-11 du Code de commerce.

II.6 Situation des mandats des organes de gestion et de contrôle de la Société

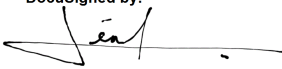
Le Président de la Société est la société IDIA.

Par ailleurs, le Commissaire aux comptes de la Société est la société FORVIS MAZARS.

Nous vous invitons à approuver les décisions que nous soumettons à votre vote.

II.7. Pouvoir pour formalités

Un pouvoir sera conféré à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

DocuSigned by:

922B9B9348084BC...

Le Président,
IDIA, représentée par son Directeur Général,
M. Manuel LEAL

Annexe

Tableau des résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (articles 113, 135 & 148 du décret sur les sociétés commerciales)					
NATURE DES INDICATIONS	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
b) Impôts sur les sociétés du gérant	-	-	-	-	-
c) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-11 053	-178 554	-157 848	713 383	416
d) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-0,55	-8,93	-7,89	35,67	0,00
b) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc.....)	-	-	-	-	-
d) Charge pour la mise à disposition de personnel d'autres entreprises	-	-	-	-	-